

Objet : Commande publique – Attribution du marché CAA24036 – Extension – Rénovation de la gendarmerie de Beaufort

Lot n°8 : Menuiseries extérieures PVC Plaxé

Lot n°9 : Menuiseries extérieures aluminium – Fermetures

Lot n°13 : Plafonds – Cloisons – Doublages

Lot n°14 : Chape – Isolation planchers

Lot n°16 : Sols souples

Lot n°18 : Porte de garage

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu les articles L. 5211-1, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°43 du Conseil d'Agglomération en date du 19 décembre 2024 abrogeant la délibération n°52 du 07 novembre 2024 donnant délégation à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour signer le marché public CAA24036 « Rénovation – Extension de la gendarmerie de Beaufort » et tout acte afférent à ce dossier, avec les entreprises les mieux disantes retenues par la commission achat,

Vu l'arrêté n°2024-053 en date du 25 mars 2024 abrogeant l'arrêté n°2023-094 et donnant délégation à Monsieur Michel CHEVALLIER pour les affaires ayant trait à la commande publique pour la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à des prestataires pour l'extension et la rénovation de la gendarmerie à Beaufort,

Vu la consultation engagée pour cette affaire et les offres présentées par les candidats,

Vu l'avis de la commission d'achat en date du 14 avril 2025 pour les lots 13 ; 14 et 16,

Vu l'avis de la commission d'achat en date du 28 avril 2025 pour les lots 08 et 09,

Décide

Article 1 : Le marché CAA24036 « Rénovation – Extension de la gendarmerie de Beaufort » est confié aux entreprises suivantes :

Lot n°8 : Menuiseries extérieures PVC Plaxé

SARL TECHNI B – 7 rue de l'Industrie – 38450 VIF, pour un montant de 80 044,40 € HT (montant extrait de la DPGF).

Lot n°9 : Menuiseries extérieures aluminium – Fermetures

SARL TECHNI B – 7 rue de l'Industrie – 38450 VIF, pour un montant de 28 676,80 € HT (montant extrait de la DPGF).

Lot n°13 : Plafonds – Cloisons – Doublages

LAYE PLATRERIE – ZI – 6 rue des Iles – 38420 DOMENE, pour un montant de 130 000,00 € HT (montant extrait de la DPGF).

Lot n°14 : Chape – Isolation planchers

TECHNI'CHAPE SAVOIE – 160 rue Louis Armand 73800 MONTMELIAN, pour un montant de 19 835,45 € HT (montant extrait de la DPGF).

Lot n°16 : Sols souples

SAS APM – 138 Zac du Rotey – 73460 NOTRE DAME DES MILLIERES, pour un montant de 14 654,56 € HT (montant extrait de la DPGF).

Lot n°18 : Porte de garage

Le lot 18 est déclaré sans suite pour redéfinition des besoins.

Article 2 : La durée globale minimum prévue pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 18 mois.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 4 : La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 05/05/2025
Michel CHEVALLIER
Le Vice-Président

